Numéro de l'assuré : 2 74 12 99 321 031 40

Nom de l'assuré : DEKEYSER Sophie Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli. Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple!



L'ASSURANCE MALADIE DE L'ISERE 38045 GRENOBLE CEDEX 9

Mme DEKEYSER SOPHIE 23 AV MALHERBE 38100 GRENOBLE

Le 07/03/2024

Attestation de paiement des indemnités journalières

Période du 01/12/2021 au 31/12/2022

- 1. Cette attestation délivrée par l'Assurance Maladie, disponible également depuis votre Compte Ameli, constitue un relevé de prestations en espèces, valable comme justificatif pour tous les organismes et toutes les administrations en sollicitant la présentation.
- 2. Cette attestation est à transmettre au Pôle Emploi dès le 1er paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation chômage. Elle est à conserver sans limitation de durée au même titre qu'un bulletin de salaire.
- 3. Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités journalières dépassé.

Document établi le 07/03/2024

SIRET Employeur

Aucune indemnité journalière n'est versée pour cette période.

Le directeur de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie

L'ASSURANCE MALADIE DE L'ISERE
38045 GRENOBLE CEDEX 9